

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
SERVICE JURIDIQUE
SR/DSP

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 NOVEMBRE 2010**

ETAIENT PRESENTS

M. François DELIGNÉ - Mme Geneviève SAGBOHAN - M. Yves MACHEBOEUF - Mme Nathalie HATTON ASENSI (à partir du point : DOB 2011, pouvoir à M. Régis SCHILARDI) - M. Yannick OUVRARD - Mme Danielle HAMARD - M. Benoît FERRÉ - Mme Marie-Christine LE TARNEC - M. Patrick PLANQUE - Mme Armelle LE BRAS CHOPARD - M. Robert CADALBERT - Mme Marie-Claude BOURDON - M. Philippe MAINE - Mme Jacqueline ODE - M. Philippe BONANNI - Mme Catherine MOVAHEDKHAH - M. Bernard TABARIE - Mme Malika REBOULET - M. Stéphane OLIVIER - M. Roger ADÉLAÏDE - Mme Michelle BOCK - M. Gabriel CIMINO - Mme Zora DAÏRA (à partir du point : Versement d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines en faveur de la Ville de Guyancourt au titre de la Batterie, pouvoir à Mme Marie-Christine LE TARNEC) - M. Gilles BRETON - Mme Anne TOUZEAU - M. Lassaâd AMICH (à partir du point : DOB 2011, pouvoir à M. Philippe BONANNI) - Mme Geneviève TRAMCOURT - M. Régis SCHILARDI - Mme Virginie VAIRON - M. Vincent DUREUIL - M. Julien OECHSLI - Mme Joseline LAURENT - M. Pierre-Marie HOUETTE.

ABSENTS EXCUSES

Mme Danièle VIALA, pouvoir à Mme Geneviève SAGBOHAN.
M. Olivier PERNOT, pouvoir à Mme Joseline LAURENT.

SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Geneviève TRAMCOURT comme secrétaire de séance.

SOMMAIRE
COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2010

FINANCES

- Débat d'Orientations Budgétaires 2011. p 4
- Admission en non valeur de produits irrécouvrables. p 5
- Amortissement des instruments de musique. p 5
- Versement d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines en faveur de la Ville de Guyancourt au titre de la Batterie. p 6
- Autorisation donnée au Maire de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines une aide au fonctionnement du REAAP pour l'Ecole des Parents. p 6

ADMINISTRATION GENERALE

- Rapport d'activité et Compte Administratif 2009 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. p 7
- Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Comité de Jumelage. p 7
- Adhésion de la Ville à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES). p 8

ACHAT PUBLIC

- Avenant n°2 à la convention de prestations relative à l'entretien des voies et parkings appartenant à l'OPAC Versailles Habitat entre la Ville de Guyancourt et l'OPAC Versailles Habitat. p 9
- Création d'une commission consultative pour l'attribution des marchés à procédure adaptée. p 10

SPORTS

- Bourses en faveur de jeunes sportifs des associations Tennis Club de Guyancourt et les Archers de Guyancourt. p 11
- Conventions avec les associations sportives dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports pour la saison 2010/2011. p 12

TRAVAUX

- Lancement d'un marché de travaux de restauration intérieure de l'Eglise Saint-Victor. p 13
- Lancement d'un marché de travaux de réfection de voirie, rues Bela Bartok et Claude Debussy. p 13
- Lancement d'un marché de travaux d'aménagement de bureaux au Centre Technique Municipal. p 14
- Lancement d'un marché de travaux de restructuration de l'ensemble des bâtiments Louise Labé / André Breton, phase 2. p 14
- Lancement d'un marché d'entretien des espaces verts. p 15
- Lancement d'un marché de travaux relatif aux opérations de réfection de la voirie rue des Fédérés et allée de Versailles et d'extension du boulodrome au complexe sportif des 3 Mousquetaires. p 16

ETAT-CIVIL

- Convention entre la Ville de Guyancourt et la Préfecture des Yvelines relative à la mise en dépôt de deux stations fixes d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyages. p 17

La liste des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales est remise en début de séance à chaque membre du Conseil Municipal.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2010.

Le compte-rendu de la séance du 28 septembre 2010 est adopté par 32 VOIX POUR (Guyancourt Pour Tous et Guyancourt Générations Citoyennes) et 3 ABSTENTIONS (Ensemble pour Guyancourt).

FINANCES

Madame Geneviève SAGBOHAN, Adjointe au Maire chargée des Finances et du Jumelage présente les points suivants.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011.

(BUREAU MUNICIPAL DU 06/10/2010)

En application de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), un débat sur les orientations générales du budget doit se tenir dans les deux mois précédant le vote de ce dernier.

Le Conseil Municipal a examiné les conditions d'élaboration du Budget Primitif 2011 à partir du document retraçant les données synthétiques de l'évolution financière de la Ville présenté par Madame Geneviève SAGBOHAN.

Suite à cette présentation, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de débattre sur les orientations de ce budget.

Monsieur le Maire ouvre le débat, au cours duquel interviennent :

- Madame Joseline LAURENT
- Monsieur Yves MACHEBOEUF
- Monsieur Robert CADALBERT
- Monsieur François DELIGNÉ

Les points suivants sont abordés :

- ▶ Les dépenses d'investissement et de fonctionnement
- ▶ L'équilibre budgétaire
- ▶ La fin de la Taxe Professionnelle
- ▶ La politique financière de la Ville
- ▶ La dette
- ▶ La fiscalité
- ▶ Les relations financières entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et les communes
- ▶ La réforme sur les collectivités locales

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2011.

ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES.

(BUREAU MUNICIPAL DU 10/11/2010 - COMMISSION DES FINANCES DU 15/11/2010)

Monsieur le Trésorier Principal de Guyancourt propose d'admettre en non valeur des produits irrécouvrables pour l'une des raisons suivantes :

- ▶ Somme modique
- ▶ NPAI : n'habite plus à l'adresse indiquée
- ▶ PVC : procès verbal de carence
- ▶ Poursuites infructueuses
- ▶ Procédure de rétablissement personnel : effacement de la dette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'admission en non valeur des titres suivants :

ANNEE	SOMMES NON RECOURVRES
2000	15,24 €
2001	142,45 €
2002	15,24 €
2003	12,24 €
2004	329,93 €
2005	567,64 €
2006	2298,82 €
2007	4,31 €
Total	3385,87 €

AMORTISSEMENT DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

(BUREAU MUNICIPAL DU 10/11/2010 - COMMISSION DES FINANCES DU 15/11/2010)

Par délibération en date du 17 décembre 1996, le Conseil Municipal a approuvé la procédure d'amortissement selon le mode linéaire.

Les biens dont la valeur est inférieure à 500 € sont amortis sur un an.
Pour les autres biens, l'amortissement varie selon la catégorie.

Aucune durée n'ayant été fixée pour les instruments de musique, et compte tenu des nombreuses acquisitions, il est proposé de fixer à 7 ans la durée des amortissements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la durée des amortissements pour les instruments de musique à 7 ans.

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES EN FAVEUR DE LA VILLE DE GUYANCOURT AU TITRE DE LA BATTERIE.

(BUREAU MUNICIPAL DU 10/11/2010 - COMMISSION DES FINANCES DU 15/11/2010)

La Batterie, équipement communal de musiques actuelles, a développé depuis son ouverture en mai 2007 un projet artistique et pédagogique qui rayonne désormais sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines. A ce titre, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines lui accorde un fonds de concours pour l'année 2010.

La Ville accepte le versement d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération d'un montant de 100 000 € au bénéfice de la Commune de Guyancourt pour le fonctionnement de l'équipement culturel la Batterie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le versement du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces y afférent, notamment le contrat d'objectifs culturels avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SOLLICITER AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES UNE AIDE AU FONCTIONNEMENT DU REAAP POUR L'ECOLE DES PARENTS.

(BUREAU MUNICIPAL DU 06/10/2010 - COMMISSION DES FINANCES DU 15/11/2010)

La Ville de Guyancourt sollicite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines une aide au fonctionnement pour l'Ecole des Parents dans le cadre du dispositif REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents), dispositif visant à répondre aux évolutions de la famille en apportant un soutien aux parents dans l'exercice de leur fonction parentale.

Le dispositif poursuit deux objectifs principaux :

- Promouvoir les initiatives qui s'appuient sur le savoir faire et les compétences des parents
- Favoriser la mise en réseau des actions et des acteurs intervenant dans le champ de la famille

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines une aide au fonctionnement pour l'Ecole des Parents dans le cadre du dispositif REAAP pour l'année 2010,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

ADMINISTRATION GENERALE

Madame Danielle HAMARD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales, de l'Emploi, des Anciens, de l'Administration Générale et du Personnel présente les points suivants.

RAPPORT D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES.

(BUREAU MUNICIPAL DU 06/10/2010)

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président d'un établissement intercommunal adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire en Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale seront entendus.

Le Conseil Municipal prend acte du Rapport d'activité et du Compte Administratif 2009 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE DE JUMELAGE.

(BUREAU MUNICIPAL DU 10/11/2010)

Le Comité de Jumelage est une association de type loi 1901 qui a pour but de développer dans tous les domaines les relations et les échanges entre la Ville de Guyancourt et les villes avec lesquelles elle est jumelée.

Conformément à ses statuts, lors du renouvellement du Conseil Municipal en 2008, 8 membres ont été élus, le Président de droit étant le Maire.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 novembre 2010, le Comité de Jumelage a procédé à une modification de ses statuts.

Aujourd'hui, l'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 9 membres élus par l'Assemblée Générale renouvelables par tiers chaque année et 6 membres du Conseil Municipal désignés en son sein.

Le bureau composé du Président, des Vice-présidents, du Secrétaire et du Trésorier ne peut être composé que parmi les 9 membres élus par l'Assemblée Générale.

Il convient donc de procéder à l'élection de ces 6 membres issus du Conseil Municipal.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les candidatures proposées par la liste Guyancourt Pour Tous sont les suivantes :

- ▶ M. Philippe BONANNI
- ▶ Mme Marie-Claude BOURDON
- ▶ Mme Jacqueline ODE
- ▶ M. Benoît FERRÉ
- ▶ Mme Geneviève SAGBOHAN

La candidature proposée par la liste Ensemble Pour Guyancourt est la suivante :

- ▶ M. Olivier PERNOT

Monsieur le Maire propose un vote à main levée.

Personne ne s'y opposant, il est procédé au vote.

La liste des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Comité de Jumelage, telle qu'elle est présentée, est élue à l'unanimité des voix :

- ▶ M. Philippe BONANNI
- ▶ Mme Marie-Claude BOURDON
- ▶ Mme Jacqueline ODE
- ▶ M. Benoît FERRÉ
- ▶ Mme Geneviève SAGBOHAN
- ▶ M. Olivier PERNOT

ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES).

(BUREAU MUNICIPAL DU 10/11/2010)

L'ANDES est une association qui regroupe l'ensemble des élus en charge du sport et dont le but est d'aider et de promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Les quatre objectifs principaux sont :

- ▶ Resserrer les liens et renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régional et national.
- ▶ Assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention de justice.
- ▶ Assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.

- ▶ Constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sportive communale.

Le montant annuel des cotisations est fixé en fonction du nombre d'habitants. Pour Guyancourt, le montant est de 410 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'adhésion de la Ville à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES).

ACHAT PUBLIC

Madame Danielle HAMARD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales, de l'Emploi, des Anciens, de l'Administration Générale et du Personnel présente les points suivants.

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PRESTATIONS RELATIVE A L'ENTRETIEN DES VOIES ET PARKINGS APPARTENANT A L'OPAC VERSAILLES HABITAT ENTRE LA VILLE DE GUYANCOURT ET L'OPAC VERSAILLES HABITAT.

(BUREAU MUNICIPAL DU 10/11/2010 - COMMISSION DES FINANCES DU 15/11/2010)

La Ville de Guyancourt et l'OPAC Versailles Habitat sont liés par une convention signée le 1^{er} mars 1992 relative à l'entretien des voies et parkings appartenant à l'OPAC Versailles Habitat, autorisant la Commune de Guyancourt à faire procéder au nettoyage de ces voies et parkings.

En contre partie, l'OPAC Versailles Habitat s'engage à rembourser mensuellement le montant des travaux de nettoyage effectués par la Ville de Guyancourt.

Suite à la modification de la formule paramétrique de révision des prix, un premier avenant à la convention a été signé en juin 1998.

Le 31 décembre 2004, les indices PSD (Produits et Services Divers), figurant dans la formule paramétrique de calcul du prix ont été supprimés.

Il convient donc de signer un second avenant prenant en compte cette suppression.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention de prestations relative à l'entretien des voies et parkings appartenant à l'OPAC Versailles Habitat entre la Ville de Guyancourt et l'OPAC Versailles Habitat,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à le signer.

CREATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE POUR L'ATTRIBUTION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA).

(BUREAU MUNICIPAL DU 10/11/2010)

L'article 22 du Code des Marchés Publics fixe la composition de la Commission d'Appel d'Offres pour les Collectivités Territoriales au « Maire ou son représentant, Président, et cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ».

Le Code des Marchés Publics stipule que, pour les Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) intervient uniquement pour attribuer les marchés passés selon une procédure formalisée.

Il est toutefois possible de recourir à une commission pour les marchés à procédure adaptée à condition qu'elle n'ait qu'un rôle consultatif. En effet, pour les marchés à procédure adaptée (MAPA) le pouvoir d'attribution appartient au pouvoir adjudicateur.

Actuellement, les marchés à procédure adaptée passent pour avis en Commission d'Appel d'Offres qui est soumise aux règles de quorum définies à l'article 25 du Code des Marchés Publics.

Pour des raisons d'organisation pratique, il serait souhaitable de créer une commission consultative pour l'attribution des marchés à procédure adaptée dont l'organisation serait inspirée de celle de la CAO, en ayant les mêmes membres titulaires et suppléants, sans toutefois avoir toutes ses contraintes notamment en termes de quorum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la création d'une commission consultative pour l'attribution des marchés à procédure adaptée (MAPA).

Il convient donc de procéder à l'élection des membres de cette commission consultative.

Les candidatures proposées par la liste Guyancourt Pour Tous sont les suivantes :

TITULAIRES

Marie-Christine LE TARNEC
Patrick PLANQUE
Geneviève SAGBOHAN
Danièle VIALA

SUPPLEANTS

Yannick OUVRARD
Jacqueline ODE
Benoît FERRÉ
Stéphane OLIVIER

Les candidatures proposées par la liste Ensemble Pour Guyancourt sont les suivantes :

TITULAIRE

Joseline LAURENT

SUPPLEANT

Pierre-Marie HOUETTE

Monsieur le Maire propose un vote à main levée.

Personne ne s'y opposant, il est procédé au vote.

La liste des membres de la commission consultative pour l'attribution des MAPA, telle qu'elle est présentée, est élue à l'unanimité des voix :

TITULAIRES

Marie-Christine LE TARNEC
Patrick PLANQUE
Geneviève SAGBOHAN
Danièle VIALA
Joseline LAURENT

SUPPLEANTS

Yannick OUVRARD
Jacqueline ODE
Benoît FERRÉ
Stéphane OLIVIER
Pierre-Marie HOUETTE

SPORTS

Monsieur Patrick PLANQUE, Adjoint au Maire chargé des Sports et de la Santé présente les points suivants.

BOURSES EN FAVEUR DE JEUNES SPORTIFS DES ASSOCIATIONS TENNIS CLUB DE GUYANCOURT ET LES ARCHERS DE GUYANCOURT.

(BUREAU MUNICIPAL DU 10/11/2010 - COMMISSION DES SPORTS DU 22/11/2010)

Conformément aux modalités d'attribution des bourses communales, la Ville souhaite aider et favoriser l'accès des jeunes à la compétition.

L'association Tennis Club de Guyancourt a organisé un stage d'été à Saint Hilaire de Riez en Vendée du 17 au 31 juillet 2010 pour préparer les différents championnats, pour un coût de séjour de 795 € par participant.

La famille ANDRIANJAFITRIMO sollicite une aide de la Ville pour la participation de ses enfants, Faniry et Onisoa, à ce stage.

La Ligue Ile de France de Tir à l'Arc a retenu un jeune Guyancourtois adhérent au Club des Archers de Guyancourt pour participer à un stage à Massy dans l'Essonne (pour un tir à 70 mètres) du 20 au 24 avril 2009 pour un coût de 300 €.

La famille BEAURIN sollicite une aide de la Ville pour la participation de son fils Gaël à ce stage.

L'aide financière de la Ville n'est validée que pour un seul stage, par an et par participant, sur la base des quotients du barème des classes de découverte, dont le coût est plafonné à 305 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le versement d'une bourse aux sportifs suivants :
 - ▶ Faniry et Onisoa ANDRIANJAFITRIMO d'un montant total de 408,70 € (204,35 € x 2)
 - ▶ Gaël BEAURIN d'un montant de 84 €

CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS POUR LA SAISON 2010/2011.

(BUREAU MUNICIPAL DU 10/11/2010 - COMMISSION DES SPORTS DU 22/11/2010)

L'Ecole Municipale des Sports, créée en 1993, permet à des enfants de 6 à 10 ans de découvrir 8 activités sportives en 2 années.

Les 8 activités proposées pour l'année 2010/2011 sont réparties en 2 groupes :

- ▶ **AVENIR** : Gymnastique Rythmique, Tennis, Athlétisme et Football
- ▶ **ESPOIR** : Gymnastique, Rugby, Natation et Basket-ball

Deux situations sont possibles :

1. L'activité est encadrée par un intervenant diplômé d'Etat, rémunéré au taux de 18.29 € bruts de l'heure, congés payés inclus, soit recruté par les soins de la Ville (SQY Rugby), soit issu du milieu associatif local (CSNG, ESG Gymnastique, Gymnastique Rythmique et Guyancourt Basket Ball).
2. L'association met à disposition de la Ville un intervenant (Tennis Club, ESG Football, et EASQY Athlétisme) qui ne sera pas rémunéré par la Ville. Il est alors proposé de verser une subvention de 686,02 € à l'Association, représentant une participation pour le matériel, démonstration

Une convention de partenariat définit les modalités de fonctionnement de l'Ecole Municipale des Sports et précise :

- Les obligations de la Ville
- Les obligations de l'association
- Les modalités financières
- La durée de la convention
- Le règlement des conflits

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes des conventions de partenariat avec les associations sportives mettant à disposition un éducateur sportif diplômé d'Etat - Cercle des Sports Nautiques de Guyancourt, ESG Gymnastique, Gymnastique Rythmique et Guyancourt Basket Ball,
- D'approuver les termes des conventions de partenariat avec les associations mettant à disposition un intervenant non rémunéré par la Ville - Tennis club de Guyancourt, EASQY et ESG Football,
- D'approuver le versement d'une subvention de 686,02 € à ces associations.

TRAVAUX

Monsieur Yves MACHEBOEUF, Adjoint au Maire chargé du Cadre de Vie, des Travaux, du Développement Durable et de la Communication présente les points suivants.

LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTAURATION INTERIEURE DE L'ÉGLISE SAINT-VICTOR.

(BUREAU MUNICIPAL DU 10/11/2010)

La Ville de Guyancourt a lancé une opération de restauration de l'Église Saint-Victor en 1985. Les travaux ont commencé par la restauration des façades de l'édifice, cette première phase s'est achevée en 1998.

La deuxième phase comprenait la restauration intérieure du bâtiment ainsi que la réfection des sols et du chauffage, les travaux ont commencé en 1998 et ont pris fin en 2000.

Les études relatives à la troisième phase de l'opération ont débuté en mai 2010. Les travaux débiteront au premier trimestre 2011 pour une durée de 12 mois.

Les travaux consistent en :

- La restauration des voûtes, murs, piliers
- La rénovation des menuiseries et la création d'éléments menuisés
- La création d'un sas vitré
- La pose d'un vidoir et d'un WC dans la Sacristie
- La rénovation de l'éclairage et de la sonorisation

Les corps d'état concernés par cette opération sont les suivants :

- Gros-œuvre, maçonnerie, pierre de taille
- Menuiserie
- Miroiterie
- Electricité
- Peinture

La consultation pour ces travaux sera lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le lancement d'un marché de travaux de restauration intérieure de l'Église Saint Victor,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché.

LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE RUES BELA BARTOK ET CLAUDE DEBUSSY.

(BUREAU MUNICIPAL DU 10/11/2010)

Dans le cadre du programme d'entretien de ses infrastructures, la Ville de Guyancourt projette de réaliser des travaux de réfection de voirie rues Bela Bartok et Claude Debussy, dans le quartier des Garennes.

Les travaux consistent en la réfection des enrobés de la chaussée, la reprise des parkings, la dépose et la repose des bordures et des caniveaux et la réalisation des marquages au sol.

Les travaux débuteront en janvier 2011 pour une durée de 2 mois et demi.

La consultation pour ces travaux sera lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le lancement d'un marché de travaux de réfection de voirie rues Bela Bartok et Claude Debussy,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché.

LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL.

(BUREAU MUNICIPAL DU 10/11/2010)

La Ville projette de réaliser des travaux d'aménagement de bureaux au Centre Technique Municipal.

Dans le but de palier un déficit de superficie des locaux dans le bâtiment abritant les bureaux, le premier étage de ce bâtiment, anciennement occupé par des logements de fonction, sera réaménagé en bureaux.

Les travaux permettront la création de 8 bureaux accueillant 9 postes de travail, d'une salle de réunion, de sanitaires et de locaux techniques.

Les travaux feront intervenir les corps d'état suivants :

- Gros-œuvre, maçonnerie
- Electricité
- Peinture et sols
- Plomberie, chauffage, sanitaires

La consultation pour ces travaux sera lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le lancement d'un marché de travaux d'aménagement de bureaux au Centre Technique Municipal,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché.

LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'ENSEMBLE DES BATIMENTS LOUISE LABÉ / ANDRÉ BRETON, PHASE 2.

(BUREAU MUNICIPAL DU 10/11/2010)

La Ville a lancé cette année une opération de restructuration de l'ensemble des bâtiments Louise Labé / André Breton.

L'objectif de cette opération de travaux est de restructurer le groupe scolaire afin qu'il change de destination. Cet équipement public accueillera une crèche, des bureaux, un secteur restauration et deux salles des fêtes.

Les études relatives à cette opération ont débuté en avril 2010 et une première phase de travaux est en cours d'achèvement.

La seconde phase des travaux débutera au premier trimestre 2011 pour une durée de 6 mois environ.

Les travaux consistent en la création, au rez-de-chaussée des bâtiments, de deux salles des fêtes communales et de locaux annexes ainsi que de bureaux et de réserves pour les Services Municipaux de la Ville.

Les corps d'état concernés par ces travaux sont les suivants :

- ▶ Démolitions, curage, gros-œuvre, charpente métallique, couverture, VRD
- ▶ Cloisons, doublage
- ▶ Faux-plafonds
- ▶ Menuiseries extérieures, occultations
- ▶ Menuiseries intérieures
- ▶ Métallerie
- ▶ Revêtements de sols souples
- ▶ Revêtements de sols durs
- ▶ Peinture
- ▶ Plomberie, chauffage, ventilation
- ▶ Electricité, courants forts et faibles

La consultation pour ces travaux sera lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le lancement d'un marché de travaux de restructuration de l'ensemble des bâtiments Louise Labé / André Breton, phase 2,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché.

LANCEMENT D'UN MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS.

(BUREAU MUNICIPAL DU 10/11/2010)

La Ville de Guyancourt confie, par marché public, l'entretien de ses espaces verts à un prestataire privé.

Le marché actuel prenant fin le 31 décembre 2010, il est proposé de relancer un marché d'entretien des espaces verts se décomposant en 3 lots géographiques :

- ▶ Lot 1 : Entretien des espaces verts dans les quartiers du Pont du Rouitoir, de Villaroy, de l'Europe, de La Minière
- ▶ Lot 2 : Entretien des espaces verts dans les quartiers du Parc, des Saules, du Centre Ville, des Garennes, des Chênes, de l'Ermitage
- ▶ Lot 3 : Entretien des espaces verts dans les quartiers de Bouviers.

Le lot n°3 sera réservé à une entreprise adaptée, un établissement ou service d'aide par le travail ou à une structure équivalente, conformément à la possibilité offerte par le Code des Marchés Publics dans son article 15.

La durée de ce marché sera d'un an et la consultation sera lancée sous la forme d'un appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le lancement d'un marché d'entretien des espaces verts,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché.

LANCEMENT D'UN MARCHE DE TRAVAUX RELATIF AUX OPERATIONS DE REFECTION DE LA VOIRIE, RUE DES FEDERES ET ALLEE DE VERSAILLES ET D'EXTENSION DU BOULODROME AU COMPLEXE SPORTIF DES 3 MOUSQUETAIRES.

(BUREAU MUNICIPAL DU 06/10/2010)

Parmi les opérations de travaux de voirie programmées cette année, la Ville de Guyancourt souhaite réaliser les 2 opérations suivantes durant le dernier trimestre 2010 :

- Des travaux de réfection de la voirie seront réalisés rue des Fédérés et allée de Versailles, dans le quartier du Pont du Rouloir.
Les travaux consistent en la réfection de la couche de roulement de la voie et de la zone de stationnement de ces sites.
- Des travaux de création d'une extension du boulodrome seront réalisés au complexe sportif des 3 Mousquetaires.
Les travaux de terrassement, de mise en œuvre de remblais, de création d'une nouvelle aire de jeu et la pose d'une clôture aboutiront à une extension de 1 000 m² environ du terrain actuel.

Il est proposé de lancer un marché de travaux à procédure adaptée pour ces 2 opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le lancement d'un marché de travaux relatif aux opérations de réfection de la voirie rue des Fédérés et allée de Versailles et d'extension du boulodrome au complexe sportif des 3 Mousquetaires,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché.

Monsieur Philippe BONANNI, Adjoint au Maire chargé de la Sécurité et de l'Etat-Civil, présente le point suivant.

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GUYANCOURT ET LA PREFECTURE DES YVELINES RELATIVE A LA MISE EN DEPOT DE DEUX STATIONS FIXES D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE TITRES D'IDENTITE ET DE VOYAGE.

(BUREAU MUNICIPAL DU 10/11/2010)

Le décret du 30 avril 2008 a généralisé l'utilisation du passeport biométrique.

Deux mille communes ont été choisies sur l'ensemble de la France pour délivrer ces titres. Le rattachement administratif a été supprimé. Chaque administré a ainsi la faculté de faire établir son titre dans la commune de son choix.

La Ville de Guyancourt n'a pas été retenue pour établir les passeports biométriques et ne les délivre plus depuis le 27 avril 2009.

Face à cette perte importante de service public aussi bien pour les Guyancourtois que pour les actifs basés sur la Commune, la Ville n'a cessé depuis 2009 de demander à être équipée en dispositifs de recueil de demandes des passeports biométriques.

Par courrier du 15 octobre 2010, Madame la Préfète a fait part de son accord.

Il convient aujourd'hui de signer une convention avec la Préfecture des Yvelines pour définir les obligations de chacun dans le cadre de l'accueil de deux dispositifs de recueil des demandes de passeports biométriques.

Cette convention conclue pour une durée de un an, est renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes de la convention avec la Préfecture des Yvelines pour la mise en dépôt de deux stations fixes d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à la signer.

Déclaration de M. Gilles BRETON sur le Débat d'Orientations Budgétaires 2011 (annexe n°1).

L'ordre du jour est épuisé.

NB : Les annexes qui ont été communiquées avec la convocation du 17 novembre 2010 et qui n'ont pas fait l'objet de modification ne sont pas jointes au présent compte-rendu. Elles sont néanmoins consultables au Service Juridique aux horaires d'ouvertures de l'Hôtel de Ville.